Aide à l’acquisition de véhicule collectif - Trans’sport en Normandie

Ouvert du 3 novembre 2025 au **14 janvier 2026**
! Attention fermeture avancée au 14 janvier 2026 ! initialement prévue le 18 janvier 2026

Le dispositif permet de mobiliser les moyens de la Région pour répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement ce qui permet également de développer la sécurité de ces transports tout en prenant en considération les enjeux liés au changement climatique. Il est pleinement coordonné entre la Région et les 5 Départements normands, dans la mesure du possible les taux d’intervention Région/Département sont identiques.

Objectifs

Faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions.

Caractéristiques de l’aide

Le projet d’acquisition doit être en adéquation avec les besoins identifiés de la structure, son projet associatif et ses capacités financières. Une attention particulière sera portée au maillage du territoire, à l’éventail des disciplines dotées et aux efforts de mutualisation dans l’utilisation du véhicule.

Sont éligibles les véhicules neufs « type minibus 7 à 9 places » sans restriction de couleur.

Les véhicules d’occasion de moins de 5 ans et de moins de 100 000 km sont également éligibles.

Ne seront pas prioritaires, les clubs ayant déjà bénéficié de l’aide « Trans’sport » au cours des 3 dernières années ainsi que les clubs bénéficiant d’un dispositif d’accompagnement de type fédéral comparable. Cela afin que le dispositif bénéficie au plus grand nombre.

Pour bénéficier de l’aide, le véhicule ne doit pas être acheté avant le dépôt de la demande de subvention.

Véhicules à moteur thermique :

• Le taux d’intervention de la Région pourra atteindre 30% du coût d’acquisition du véhicule, avec une aide plafonnée à 12 000 €. Dans le cas d’un financement fédéral, celui-ci sera déduit du coût d’acquisition du véhicule.

Véhicules à moteur hybride ou électrique :

• Le taux d’intervention de la Région pourra atteindre 30% du coût d’acquisition du véhicule, avec une aide plafonnée à 20 000 €. Dans le cas d’un financement fédéral, celui-ci sera déduit du coût d’acquisition du véhicule.

Contacts

Contacts

Mathilde SILLARD

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargée de projet sport

02 31 06 89 11

mathilde.sillard@normandie.fr

Anne LEGOUBEY

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargée de gestion sport

02 31 06 95 59

anne.legoubey@normandie.fr